



SION

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

LE MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

AU CONSEIL GÉNÉRAL

**relatif à la demande d'un crédit d'engagement
pour la construction de la passerelle de
l'Hôpital sur l'A9**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission de gestion a examiné le message du conseil municipal relatif à l'objet cité en titre. La commission s'est réunie à trois reprises, soit le mardi 4, le mercredi 5 et le mardi 11 mai 2021.

Dans le cadre de l'étude de ce message, elle a reçu le 4 mai M. Philippe Varone, Président de la municipalité et M. Georges Joliat, Chef de service, pour une brève présentation. Ces derniers ont par la suite répondu, en toute transparence, aux différentes questions posées.

1. Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a tacitement approuvé l'entrée en matière.

2. Présentation et discussion

Le projet de passerelle sur l'A9 rassemble de nombreux partenaires ayant des intérêts concordants. Les différents partenaires sont l'Etat du Valais, l'Hôpital du Valais, la HES/SO Valais-Wallis, Sogaval SA, l'Office fédéral des routes (OFROU) et la Ville de Sion qui sera le maître d'œuvre.

Cette passerelle de mobilité répond à l'ensemble des objectifs déterminés par les différents partenaires, entre autres :

- Améliorer les liaisons de mobilité douce de la ville (franchissement de l'autoroute A9) ;
- Favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements pendulaires des employés de l'ensemble du Pôle Santé ;
- Favoriser la complémentarité d'usage de stationnement entre les deux sites du Pôle Santé et de Tourbillon / parking des Echutes ;
- Permettre le passage des conduites de chauffage à distance (CAD) servant à alimenter le centre-ville depuis la centrale de l'Hôpital de Sion ;
- Favoriser les liaisons inter-quartiers Champsec —Vissigen — Bramois et offrir des synergies de stationnement dans le secteur.

Le budget global se monte à **CHF 8'800'000.-** et comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'une passerelle pour un montant de CHF 5'850'000.-
- les travaux préparatoires pour un montant de CHF 475'000.-
- l'aménagement du chemin des Echutes pour un montant de CHF 1'825'000.-
- l'aménagement de la rampe de l'Hôpital pour un montant de CHF 650'000.-

La répartition financière se présente comme suit :

	Passerelle	Travaux préparatoires	Chemin des Echutes	Rampe de l'hôpital	Total devis
Participation de Sogaval SA	800'000	74'500	-	-	874'500
Financement AggloVS	550'000	-	-	-	550'000
Financement AggloSion	-	-	544'860	189'780	734'640
Participation État du Valais	2'249'150	200'000	-	-	2'449'150
Participation Hôpital du Valais	200'000	-	-	-	200'000
Participation HES-SO	200'000	-	-	-	200'000
Participation Ville de Sion	1'849'150	200'000	1'271'340	442'820	3'763'310
Montant du devis initial	5'848'300	474'500	1'816'200	632'600	8'771'600
Montant arrondi	5'850'000	475'000	1'825'000	650'000	8'800'000

En sa qualité de maître d'œuvre, la Ville de Sion avancera les coûts de construction, puis les partenaires rembourseront leurs parts ultérieurement.

Le projet remporte l'adhésion de l'ensemble de la commission. Il permettra de désengorger la circulation dans le secteur de l'hôpital aux heures de pointe et s'inscrit parfaitement dans la promotion de la mobilité douce, mise en avant par la Ville de Sion.

3. Questions

Lors de la rencontre avec MM. Varone et Joliat, la commission a posé différentes questions et a obtenu les réponses suivantes :

1. En sa qualité de maître d'œuvre, la ville va avancer les coûts de construction, existe-t-il un échéancier pour le remboursement par les partenaires ?

Il n'y a pas d'échéancier. Les demandes de remboursement se feront en fonction de l'avancement des travaux.

2. En qualité de maître d'œuvre, la ville assume-t-elle seule les risques et les dépassements de budget ? Quels sont les partenaires solidaires d'un éventuel dépassement de budget ?

Le devis a été établi de manière très précise sur la base d'appels d'offre. Le montant de MCHF 8.8 intègre les divers et imprévus de + 10%.

L'Etat du Valais sera solidaire d'un dépassement éventuel, à hauteur de sa quote-part de 50% sur la passerelle uniquement. Les autres participations sont forfaitaires.

3. Comment le financement d'AggloVS a-t-il été calculé ?

Réponse écrite reçue de la ville « La participation de l'Agglo Valais central s'élève à CHF 550'000, montant basé sur la première estimation du budget. La passerelle est sous la mesure M4.4 en priorité A de l'Agglo Valais central pour un montant imputable maximal de Fr 1'700'000.- subventionné à hauteur de 35 %. Lors du dépôt des projets « Agglo Valais central » une première intention de passerelle devisée à CHF 1.7 mio avait été déposée auprès de la Confédération.

La décision de subventionnement s'est faite sur la base de ce premier projet. Malgré les demandes faites par la ville, il n'y pas été possible d'obtenir une augmentation de participation dans le cadre des projets d'Agglo. »

4. Le 35% de CHF 1'700'000 représente CHF 595'000, pourquoi ce montant n'est-il par repris ? Le budget mentionne un montant de CHF 550'000.- ?

Réponse écrite reçue de la ville « Pour la présentation du devis du crédit d'engagement de l'objet précité, nous vous confirmons que la précision ou la prudence des chiffres annoncés avec une précision d'environ +/- 10%, a également été appliquée au montant des recettes escomptées.

Pour la contribution de l'agglo sur la passerelle, le chiffre annoncé soit de Fr 550'000.- a été calculé avec une réserve de 7,5% car la convention de financement ne pourra être signée qu'après l'obtention de l'autorisation de construire, soit à la fin août/début septembre.

La passerelle est la mesure M4.4 de l'agglo Valais central coûts de Fr 1'700'000.- estimés, annoncés et retenus comme coûts maximaux subventionnables au taux de 35%.

Le calcul a été le suivant :

$Fr\ 1'700'000.- \times 35\% = Fr\ 595'000.-$

$Fr\ 595'000.- - 10\% \text{ de } Fr\ 595'000.- = Fr\ 535'500.-$

Arrondi à Fr 550'000.- ce qui correspond à une réserve ou prudence de 7,5% ».

5. Comment le financement d'AggloSion est-il calculé ?

Réponse reçue de la Ville « Le chemin des Echutes et la rampe de l'hôpital sont sous la mesure MD4 de l'Agglo Sion, mise en priorité B et reprise sous la mesure M5.4 en priorité A de l'Agglo Valais central pour un montant imputable de Fr 2'100'000.- subventionné à hauteur de 35%. Le montant imputable est le montant reconnu subventionnable par la Confédération. »

6. Pourquoi les flux de circulation « Piétons » et « Cyclistes » ne sont pas séparés ?

Pour séparer les flux de circulation, la passerelle aurait dû être élargie, augmentant ainsi le coût du projet. La largeur et les signalisations prévues seront en adéquation avec la législation en vigueur.

La largeur de la passerelle permettrait le passage d'une navette.

L'ouvrage est adapté aux personnes à mobilité réduite (pente de 6% max).

4. Vote

La commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter le message du conseil municipal au conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'Hôpital sur l'A9.

Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents.

Sion, le 11 Mai 2021

Le Président
Charles-André Rey



La Rapporteuse
Christelle Sierro Fardel



Document de travail à l'usage du Conseil général

LISTE DES PRESENCES
COMMISSION DE GESTION
Etudes crédit d'engagement - Passerelle de l'Hôpital sur l'A9

Membres permanents

N°	Nom, Prénom		Séance du 04.05.21	Séance du 05.05.21	Séance du 11.05.21
1	Rey Charles André Président	PDC	Présent	Présent	Présent
2	Guex-Crosier Johanne Vice-Présidente	PS	Présente	Présente	Présente
3	Sierro Fardel Christelle Rapporteuse	PLR	Présente	Présente	Présente
4	Vergères Pierre Michel Vice-Rapporteur	UDC	Présent	Présent	Présent
5	Baeriswyl Aline	PS	Excusée	Présente	Présente
6	Bornet Ruth	PLR	Présente	Présente	Présente
7	Bornet Patrick	PLR	Présent	Présent	Présent
8	Carruzzo Sébastien	LES VERTS	Présent	Présent	Présent
9	Courtine Mudry Ariane	LES VERTS	Présente	Présente	Présente
10	de Lavallaz Valérie	PDC	Présente	Présente	Présente
11	Gillioz Fernand	PLR	Présent	Présent	Présent
12	Micheloud Benoît	PDC	Présent	Présent	Présent
13	Pitteloud Christophe	PDC	Présent	Présent	Présent
14	Pitteloud Rey Nathalie	LES VERTS	Présente	Présente	Excusée
15	Sierro Christophe	PDC	Présent	Présent	Présent

Remplaçants

16	Bérénice Georges	PS	Présente		
17	Genin Thierry	Les VERTS			Présent
18					
19					
20					

Total

15

15

15